



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT EN VUE D'ACTUALISER LA STRATÉGIE SOUS RÉGIONALE APA DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC

1. Contexte de l'étude

« La diversité biologique, c'est-à-dire la variété des espèces et des écosystèmes, est indispensable à notre planète et à l'humanité entière. Le bien-être, les moyens de subsistance et la culture de tous les peuples de la terre en dépendent »¹. La perte progressive de cette richesse indispensable, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs, est un mal très profond qui, à terme, est capable de ruiner tous les efforts déployés en ce moment pour endiguer voire éradiquer la pauvreté.

C'est conscients de cette menace que tous les pays de l'Afrique Centrale ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui est un traité international contraignant pris pour mettre progressivement un terme à cette érosion de la diversité biologique. Les Parties audit instrument juridique international s'engagent à atteindre trois objectifs : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat »².

Afin d'assurer l'avancement du troisième objectif de ladite Convention, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) a été adopté le 29 octobre 2010 à Nagoya, au Japon lors de la dixième Conférence des Parties. Il est entré en vigueur le 12 Octobre 2014, en marge de la tenue de la première réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya relatif à l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) (CdP/RdP1 du Protocole de Nagoya) tenue du 13 au 17 Octobre 2014 à PyeongChang, en Corée du Sud.

Au niveau sous régional, les pays de l'espace COMIFAC se sont dotés d'une stratégie sous régionale APA depuis novembre 2010. Depuis lors des avancées significatives ont été enregistrées. A ce jour, tous les pays de la COMIFAC ont ratifié le Protocole de Nagoya. Plus de la moitié des pays se sont par ailleurs dotés de leurs stratégies et plan d'action nationaux en matière d'APA. Aussi, le Plan de Convergence révisé de la COMIFAC consacre l'axe 3 à la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable de ses éléments et il met également l'accent sur le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA).

Au regard de ces avancées et des nouveaux enjeux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya dans la sous-région, il s'avère nécessaire de procéder à l'actualisation de la Stratégie des pays de l'espace COMIFAC relative à l'Accès aux ressources biologiques/génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

¹ PNUE/SCDB ; Lignes directrices de Bonn, 2002

² Idem

2. Objectifs de l'étude

L'objectif principal de l'étude est d'actualiser la stratégie sous régionale APA des pays de l'espace COMIFAC et d'élaborer son plan d'action qui permettraient de renforcer la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA en Afrique centrale.

Les objectifs spécifiques se résument à :

- Définir les valeurs sur lesquelles devrait se fonder la mise en œuvre efficiente des actions prioritaires, ainsi que des hypothèses de base pour que les conditions cadres de succès soient réunies ;
- Reformuler le cadre stratégique (vision, but, objectifs stratégiques et axes stratégiques) en tenant compte de l'évolution du processus APA au niveau international, continental et régional et des nouveaux défis (Biologie synthétique, séquençage numérique de l'information sur les ressources génétiques, etc.);
- Elaborer les indicateurs d'impacts correspondant à chaque objectif stratégique ;
- Élaborer le plan d'action de la stratégie en respectant l'approche de gestion axée sur les résultats (formuler les résultats, les indicateurs de performance et les actions prioritaires) ;
- S'assurer que la structure et le contenu de la stratégie et son plan d'action respectent les normes internationales en matière de planification stratégique et opérationnelle ;
- Elaborer un document compréhensible, attractif et facile à lire.

3. Résultat attendu

Une version provisoire du document de la stratégie sous-régionale APA actualisée ainsi que son plan d'actions qui répondent aux normes internationales en la matière. Un document dont la structure et le contenu répondent aux exigences de l'approche GAR avec des indicateurs bien définis.

4. Qualification du (de la) Consultant (e)

Le Consultant doit être un spécialiste en planification stratégique. Il devra avoir :

- Un diplôme universitaire (au moins BAC + 5) dans l'un des domaines suivants : gestion des ressources naturelles, appui au développement, planification et gestion de projets ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience avérée d'au moins dix (10) ans dans la planification stratégique, dont au moins trois (3) ans dans l'élaboration ou l'évaluation de politiques et stratégies, avec une expérience des approches régionales et des processus multi-acteurs ;
- Une expérience avérée d'au moins cinq (05) ans en matière d'APA ;
- Une grande capacité d'analyse des problèmes, synthèse, et orientation stratégique ;
- Une grande capacité de rédaction ;
- Une bonne maîtrise de l'approche GAR ;
- Une excellente maîtrise de la langue française ou de la langue anglaise ;
- La maîtrise d'une des autres langues de travail des pays de l'espace COMIFAC (Espagnol, Anglais, Portugais) serait un atout ;

Les candidatures féminines seront fortement encouragées.

5. Conditions de Soumission

Le consultant sera tenu de soumettre une offre technique et une offre financière à examiner et à valider par la COMIFAC et la GIZ.

Soumission technique

- Observations sur les termes de référence ;

La méthodologie proposée devrait être accompagnée d'outils spécifiques ou appropriés pour la collecte, le traitement et l'analyse de données permettant d'aboutir à des conclusions scientifiques, sociales et économiques valables.

- Détails des activités : Un calendrier et des délais pour la réalisation des différentes activités ;
- CV + photocopie de la carte d'identité nationale + copie légalisée du diplôme ;
- Confirmation que le consultant est libre de tout engagement pendant la période de la mission et de deux références pertinentes dans le domaine de compétence ;
- Une liste de missions similaires effectuées avec références du consultant + photocopie contrat de consultance / PV de restitution de missions similaires réalisées.

Offre financière

- La lettre de soumission signée et datée devrait indiquer le montant de l'offre ;
- La liste des prix unitaires avec les coûts détaillés.

6. DÉPÔT DES DOSSIERS

Les plis contenant les dossiers complets (1 original et 3 copies) de l'AMI seront à l'intérieur d'une enveloppe sous **pli fermé** portant l'adresse suivante :

« APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT EN VUE D'ACTUALISER LA STRATÉGIE SOUS RÉGIONALE APA DES PAYS DE L'ESPACE COMIFAC »

Les offres financières et techniques, rédigées en français ou en anglais, seront placées dans deux enveloppes distinctes portant la mention "offre technique" et "offre financière".

**Projet Régionale GIZ appui à la COMIFAC
BP. 7814 Yaoundé, CAMEROUN Tél. : +237**

7. Délai de dépôt

Les dossiers complets sont attendus **au plus tard le 20 Janvier 2022 à 15h 30 précises**, délai de rigueur.

8. Lieu de dépôt des dossiers

GIZ/COMIFAC– Sis nouvelle route Bastos à l'ancien PNUD

N.B. : les dossiers électroniques seront acceptés pour les soumissionnaires hors de la ville de Yaoundé et venant des pays de l'espace COMIFAC.

Les soumissionnaires retenus après la phase de présélection seront informés par email/téléphone. La GIZ se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à propositions sans préjudice.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Conseiller Technique APA du Projet Régional GIZ appui à la COMIFAC dont l'adresse est donnée ci-dessous et prendra connaissance des documents d'appel d'offres à la même adresse, tous les jours ouvrable de 8H à 16h.

Email : wilson.njing@giz.de, michel.bongmboum@giz.de.

